



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES ORGANISATEURS ET DIRECTEURS D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) DE L'ORNE

13 juin 2023 – Sées

Introduction

Mickaël BRUNO
Chef du SDJES de l'Orne

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Matinée (9h15-12h45)

Actualités institutionnelles, partenariales et réglementaires

- ***Repérage et signalement des situations préoccupantes « enfance en danger », bonnes pratiques et complémentarités avec les acteurs des temps scolaires (9h30 – 10h45)***
Anne-Thérèse GUELET, DSDEN, service social en faveur des élèves

Pause

- ***Politiques publiques de prévention et de promotion de la santé en faveur des enfants et des jeunes (11h00 – 12h00)***
Carole PORNET, ARS, pôle prévention promotion de la santé
Christelle CAMUS, promotion santé Normandie (focus sur la formation nutrition)
- ***Présentation de la nouvelle procédure d'autocontrôle des ACM et actualités diverses (12h00 – 12h45)***
Mickaël BRUNO, DSDEN, service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports

Repas (13h00-14h00) - Lycée agricole

Après-midi (14h15-16h00)

Ateliers thématiques

1- S'emparer de la charte départementale « Faire entrer son ACM dans une démarche de développement durable » et mettre en place des actions concrètes dans sa structure

Atelier animé par le CPIE Collines Normandes - Réfectoire (1^{er} étage)

2- Les ACM, un espace favorable à l'éducation à la nutrition, repères théoriques et outils mobilisables

Atelier animé par l'ARS, Promotion Santé Normandie et leurs partenaires - Grande salle A (1^{er} étage)

3- Accompagner le bien-être et limiter les conflits en ACM en utilisant les compétences psycho-sociales

Atelier animé par l'ARS, Promotion Santé Normandie et leurs partenaires - Grande salle B (1^{er} étage)

4- Professionnalisation des équipes d'encadrement en ACM, consolidation du diagnostic dans la perspective de la mise en œuvre d'actions départementales expérimentales

Atelier animé par le SDJES de l'Orne - Salle d'activité (rez-de-chaussée)

5- Mieux s'approprier les attentes du SDJES en matière d'application de la réglementation ACM, le moment d'oser poser toutes vos questions à l'inspecteur jeunesse et sports !

Atelier animé par le SDJES de l'Orne - Salle de réunion (rez-de-chaussée, au fond)

Repérage et signalement des situations préoccupantes « enfance en danger », bonnes pratiques et complémentarités avec les acteurs des temps scolaires (9h30 – 10h45)

Anne-Thérèse GUELET, DSDEN, service social en faveur des élèves

La protection de l'enfance

Formation SDJES

Partie 1 – Cadre de référence et responsabilités

13 juin 2023

Guélet Anne-Thérèse, Conseillère technique service social en faveur des élèves, DSDEN 61

Que dit la loi

La loi impose à tous d'agir lorsqu'il a connaissance de la situation d'un enfant en danger ou en risque de l'être.

Article 434-1 et 434-3 Du code pénal :

Fait obliger à quiconque, ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou d'en limiter les effets ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, d'en informer les autorités judiciaires ou administratives

Oblige pareillement quiconque ayant connaissance de privations ou de mauvais traitements ou d'atteinte sexuelle infligées à un mineur de moins de 15 ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, à en informer les autorités judiciaires ou administratives

Un cadre de référence : Définition de la notion de protection de l'enfance

- La protection de l'enfance est définie par l'article L.112-3 du code de l'action sociale et des familles.
- Elle « vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel, et social, et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits ».
- Par l'article L 375 du code civil « si la santé, la sécurité, ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par la justice ».
- Les situations rencontrées sont très diverses.

Le danger peut avoir plusieurs origines : les parents de l'enfant, un membre de la famille, ou tout autre personne ou institution. Ce danger peut être plus ou moins grave, volontaire ou non.

Ces situations se rencontrent à tout âge de la vie d'un enfant et dans tous les milieux sociaux

*La loi du 5 mars 2007
complétée par la loi du 14 mars 2016*

- Fait du président du conseil départemental le chef de file de la protection de l'enfance
- Met en place la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) qui centralise les écrits de protection de l'enfance, le président du conseil départemental est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation
- Saisit si nécessaire l'autorité judiciaire après évaluation

Qu'est-ce qu'une information préoccupante ?

Le décret n° 2013-994 du 7 novembre 2013 définit l'information préoccupante :

« L'information préoccupante est une information transmise à la cellule départementale (CRIP) pour alerter le président du conseil départemental sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel, et social sont gravement compromises ou en risque de l'être » .

→ **Sa finalité est d'évaluer la situation du mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier.**

Les détenteurs de l'autorité parentale sont les responsables légaux de l'enfant. Ils doivent être les **premiers informés** de la situation préoccupante de leur enfant, sauf si il est jugé que c'est contre l'intérêt de l'enfant (représailles, influence....)

Qu'est ce qu'un signalement ?

Le terme de signalement est réservé à la saisine du Procureur de la République ; c'est un acte professionnel écrit circonstancié présentant la situation d'un enfant en danger dont la situation fait apparaître la nécessité d'une Protection Judiciaire.

L'enfant en danger est l'enfant victime de violences à **qualification pénale** d'une **exceptionnelle gravité**.

La loi oblige à prévenir les responsables légaux **SAUF** quand les faits à qualification pénale **se situent dans le cadre familial**.

Que doit on signaler :

- Les révélations d'agressions sexuelles
- Les maltraitances physiques lourdes
- La disparition inquiétante d'enfant

Qui peut signaler ?

Toute personne témoin ou soupçonnant un enfant en danger ou risquant de l'être doit signaler les faits.

Il peut s'agir d'un particulier ou d'un professionnel.

L'enfant peut également signaler lui même sa situation ou celle d'un autre enfant qu'il connaît.

La protection de l'enfance

Partie 2 – Repérer/ Transmettre

GUÉLET Anne-Thérèse, Conseillère technique, service social, DSDEN61

Signaler quoi ?

Enfant en risque : Enfant qui connaît des conditions d'existence, mettant en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son entretien mais qui n'est pas pour autant maltraité.

Enfant en danger : Enfant victime de violences à qualification pénale d'une exceptionnelle gravité, violences physiques, psychologiques, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique.

Le danger peut avoir pour origine les parents de l'enfant, un membre de la famille ou une tout autre personne ou institution. Il peut être plus ou moins grave, volontaire ou non.

Ces situations se rencontrent à tout âge de la vie et **dans tous les milieux sociaux.**

Les facteurs d'alerte : le repérage

Points de vigilance :

Les indicateurs de risque et les signes de maltraitance sont à interpréter avec prudence.
Les « clignotants » pris isolément ne sont pas forcément révélateurs de risque.
Un enfant peut également être en danger sans qu'aucun signe extérieur ne l'indique.

Les différents types de violence :

Les violences physiques : ce sont souvent les plus faciles à repérer : Toutes sortes de brutalités entraînant des blessures (fractures, brûlures, ecchymoses, abrasion cutanée)

Les négligences, les carences : Manque ou absence de soins, au niveau de l'hygiène, de l'alimentation, en matière de soins médicaux, en matière de surveillance ; incapacité à exercer l'autorité parentale, empêchement à la socialisation, usage banalisé des insultes, indifférence vis-à-vis des besoins de l'enfant.

Les violences sexuelles

Les violences psychologiques : Des paroles, des attitudes : dévalorisation, rejet, sévérité excessive, inaffectivité, injustices, désintérêt, alternance « fusion / rejet »...

Les violences éducatives

Loi du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires

Considérant que la violence n'est pas un mode d'éducation, la loi prévoit que les titulaires de l'autorité parentale doivent l'exercer sans violence et ne doivent pas utiliser la violence physique (fessées, etc.), verbale ou psychologique, les châtiments et l'humiliation à l'encontre de l'enfant.

→ Toute connaissance de violences éducatives de cet ordre à l'égard d'un enfant mineur doit faire l'objet d'une information préoccupante.

Les violences conjugales

→ Les enfants exposés ou victimes de violences conjugales doivent être considérés comme « covictime » donc des enfants en danger.

Le fait de grandir dans un univers où l'un des parents est violent envers l'autre crée une situation de très grande insécurité et constitue, en soi, une forme de violence et de maltraitance psychologique envers les enfants.

Conduites à tenir

- Ne restez jamais seul avec un doute, et ou face à une situation préoccupante d'enfant en danger ou en risque de l'être
- Ne faites pas « d'enquête »
- Éviter tout jugement de valeur, et prise de position personnelle, éviter aussi de projeter ses propres réactions

Dans le cadre de violences physiques ou abus sexuels, n'oubliez pas que vous n'êtes ni enquêteur, ni juge. Votre objectif n'est ni l'accusation, ni la recherche d'aveux.

Favoriser une écoute et une attitude bienveillante : - prendre l'enfant à part
- le laisser parler
- éviter l'interrogatoire

Le croire : - le rassurer en lui disant qu'on le croit
- que ce n'est pas de sa faute
- que nous allons chercher des solutions pour l'aider

Que ce secret doit être partagé pour l'aider et que la loi peut le protéger.

Quelques recommandations

- Renseignements indispensables concernant l'enfant: nom, prénom, date de naissance, adresse...
- Le recueil des paroles de l'enfant doit être fidèlement retranscrit par la personne ayant reçu les confidences
- Dans le cadre de violences graves ou sexuelles, la personne qui reçoit les confidences veille à ne poser aucune questions suggestives et à retranscrire mot pour mot les paroles du mineur
- Pour la rédaction, utilisez des guillemets ou à défaut le conditionnel ,
Notez le contexte et les circonstances dans lesquels l'enfant a fait les révélations

A qui transmettre

- crip@orne.fr
- Permanence.pr.tj-alencon@justice.fr
- Numéro enfance en danger 119

Pause

Politiques publiques de prévention et de promotion de la santé en faveur des enfants et des jeunes (11h00 – 12h00)

Carole PORNET, ARS, pôle prévention promotion de la santé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



POLITIQUES PUBLIQUES DE PRÉVENTION - PROMOTION DE LA SANTE EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES

**JOURNÉE DES ORGANISATEURS ET DES DIRECTEURS (JOD)
D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)
13 JUIN 2023**

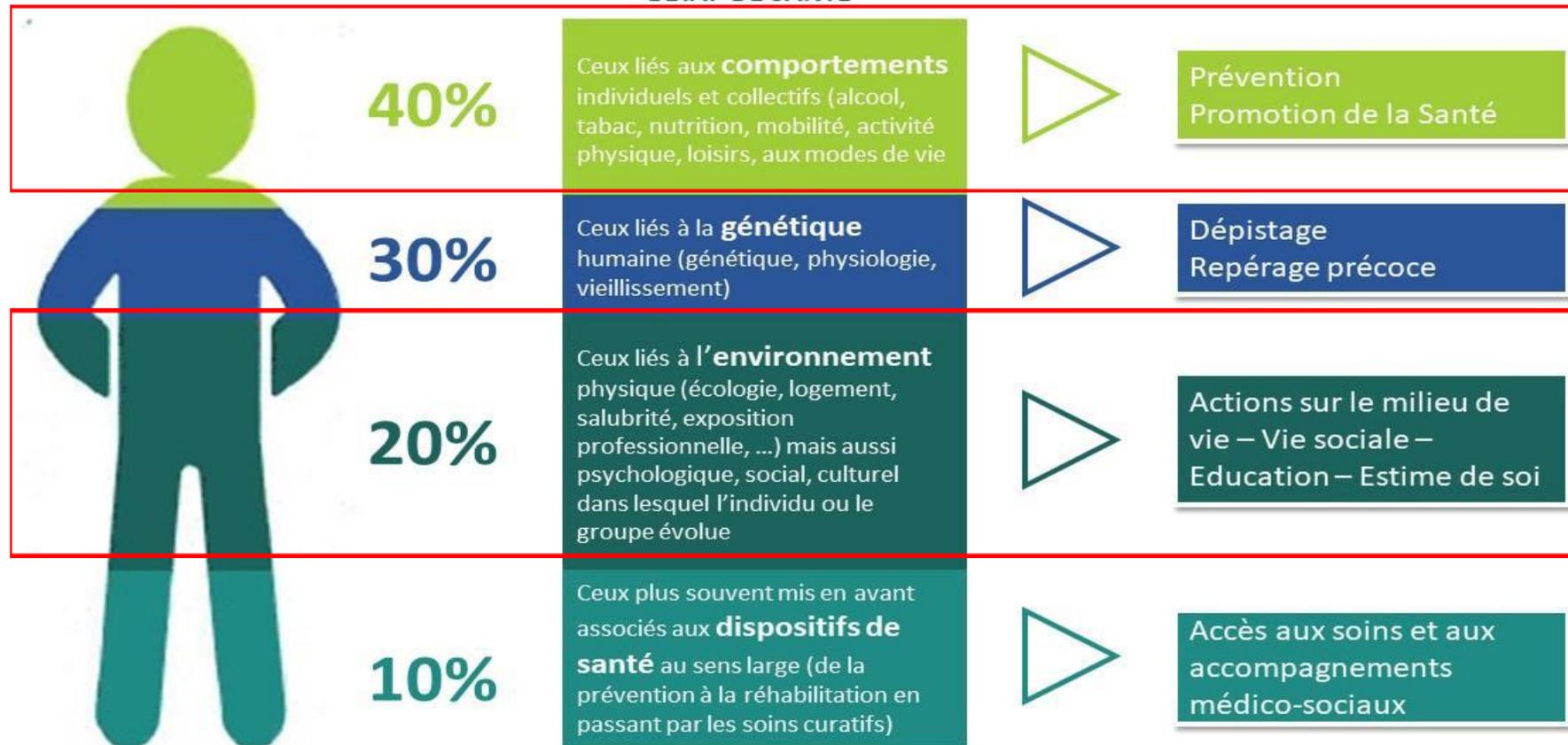
ARS NORMANDIE :

Carole PORNET – Médecin inspecteur de santé publique - Chargée de mission de territoire PPS dans le 61, Référente régionale qualité PPS

2 QUESTIONS

- La Prévention promotion de la santé, c'est quoi ?
- Quelles sont les priorités régionales et nationales en matière de prévention promotion de la santé chez les enfants et les jeunes ?

LES QUATRE FACTEURS DE L'ÉTAT DE SANTÉ



[M Démo & Mme San Les déterminants de la santé – YouTube 3'26](#)

De quoi parle t-on par « prévention et promotion de la santé » ?



Une approche globale de la santé !

La prévention

Eviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies ou d'incapacités

→ Actions ciblées, vaccination, dépistage...

→ Entrée par pathologie ou facteurs de risques

L'éducation pour la santé

Favoriser l'**accroissement des connaissances** en matière de santé et le **développement d'aptitudes influençant positivement la santé**

La promotion de la santé

Donner aux personnes et aux groupes des moyens pour **agir sur les déterminants de leur santé**, c'est-à-dire **tous les facteurs qui ont un impact sur leur santé et celle de leurs proches**

+

Agir sur **l'évolution du contexte social, politique, économique, et les conditions de vie des personnes dans un sens favorable à leur santé ;**

→ Conception globale et positive de la santé

→ Approche par population / milieux de vie / déterminants

EN RÉSUMÉ, LA PPS, C'EST :

- Le développement d'environnements favorables à la santé
- Le renforcement des facteurs de protection
- L'acquisition des compétences favorisant l'adoption de comportements favorables à la santé

LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES : L'ENJEU = IDENTIFIER LEURS DÉTERMINANTS DE SANTÉ

Environnement physique
des établissements :
locaux, lieux de
restauration et de loisirs
....

Environnement familial :
pratique éducative,
conditions familiales, ...

Educatives : règlement,
organisation des ACM

Service de promotion
de la santé

Instruction interministérielle
19/08/2022 : stratégie 2022-
2037 de développement des
compétences
psychosociales (CPS) chez
les enfants et les jeunes.

Soutien social : des
parents, des
encadrants,
enseignants, des
pairs

Aptitudes
individuelles des
enfants et des
jeunes : CPS



LA PPS...JAMAIS SEUL

- Le développement d'environnements favorables à la santé,
- Le renforcement des facteurs de protection
- Et l'acquisition des compétences favorisant l'adoption de comportements favorables à la santé

sont des priorités à mettre en œuvre dans tous les milieux de vie des enfants et des jeunes (milieux de vie péri/extra-scolaire, de loisir et familial (soutien à la parentalité...)).

- **La mobilisation d'un très large partenariat** (autres services de l'Etat, collectivités, organismes de protection sociale...et une grande diversité d'acteurs de la santé, de l'éducatif, du social, de la justice...) est indispensable.

2 QUESTIONS

- La Prévention promotion de la santé, c'est quoi ?
- **Quelles sont les priorités régionales et normandes en matière de prévention promotion de la santé chez les enfants et les jeunes ?**

FIL ROUGE DES POLITIQUES RÉGIONALES DE SANTE : RÉDUCTION DES INIQUITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ



EGALITÉ

EQUITÉ

- Interventions Proportionnelles aux difficultés socio sanitaires :
 - Publics
 - Territoriales

LES ENFANTS ET LES JEUNES PUBLICS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE POLITIQUES RÉGIONALES DE SANTÉ

Priorité régionale : PRÉPARER L'AVENIR EN AMÉLIORANT L'ÉTAT DE SANTÉ DES JEUNES
(enfants, ados, apprenants, étudiants)

- Des indicateurs sociaux sanitaires préoccupants - Source Direction stratégie ARS 2023 :
 - 14,8 % des élèves dans leur 12^{ème} année en Normandie sont en situation de surcharge pondérale et 3,9 % en situation d'obésité en 2018-2020 ;
 - 3^{ème} région française concernant l'usage quotidien de tabac chez les jeunes de 17 ans et 2^{ème} rang des régions françaises quant à la prévalence de l'usage régulier d'alcool ;
 - taux de mortalité par suicide plus élevé qu'au niveau national
 - taux de scolarisation des 18-24 ans plus faible que la moyenne nationale : 48% contre 52,2% pour la France.
 - taux de chômage des moins de 25 ans est de 22% vs. 17,4% en France en janvier 2023.
- **inégalités sociales de santé** sur lesquelles il est indispensable d'agir précocement : la précocité des interventions est un gage d'efficacité pour garantir le bon développement des enfants.

1^{ER} OBJECTIF STRATEGIQUE REGIONAL: RENFORCER LE SAVOIR-FAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ DE TOUS LES ACTEURS INTERVENANT AUPRÈS DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

Et en particulier pour leur permettre de répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne

> autrement dit : en s'appuyant sur le **développement de leurs compétences psychosociales**

- **Renforcer l'offre de formation continue dans les cinq départements normands**

- **Communiquer sur l'offre de formation à destination des professionnels intervenant auprès des enfants et des adolescents et de leurs employeurs** (Education nationale, **ACM**, DRAAF, PJJ, Missions Locales, Conseil Départemental, crèches, assistantes familiales...)

La priorité actuelle en région : renforcement de la formation des intervenants auprès des enfants et des jeunes matière de CPS – CPS = socle de la PPS

Instruction interministérielle N° DGS/SP4/DGCS/DGESCO/DJEPVA/DS/DGEFP/DPJJ/DGESIP/DGER/2022/131 du 19 août 2022 relative à la **stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes – 2022-2037**, [en pdf](#)

Que sont les CPS ?

« la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adaptant un comportement approprié et positif, à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement ».



Compétences cognitives

- Avoir conscience de soi
- Capacité de maîtrise de soi
- Prendre des décisions constructives



Compétences émotionnelles

- Avoir conscience de ses émotions et de son stress
- Réguler ses émotions
- Gérer son stress



Compétences sociales

- Communiquer de façon constructive
- Développer des relations constructives
- Résoudre des difficultés



2^E OBJECTIF STRATEGIQUE REGIONAL:
DÉVELOPPER LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES RISQUES,
NOTAMMENT EN MATIÈRE D'ADDICTION, D'ALIMENTATION,
D'ACTIVITÉ PHYSIQUE, ET DE VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE
DANS TOUS LES MILIEUX DE VIE DES ENFANTS ET DES JEUNES

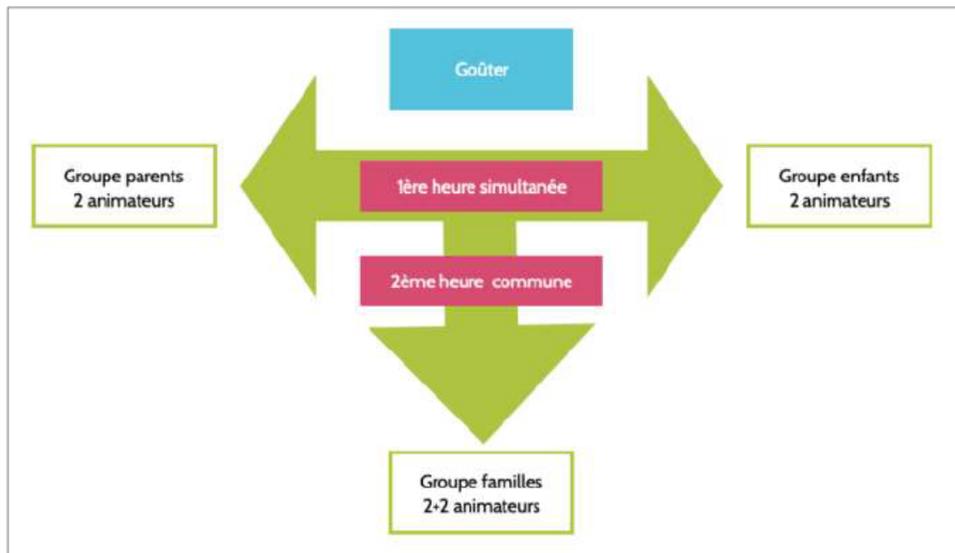
Renforcer l'accès à des programmes probants de prévention

- En extra/péri scolaire : Programme Soutien à la Famille et à la parentalité – 3-6 ans et 6-11 ans
- En milieu scolaire exclusivement : GBG (primaire), TABADO (lycée professionnel et CFA), Unplugged (collège) permettant de développer les CPS sous l'angle des addictions
- Scolaire et extra/péri scolaire : ICAPS (Intervention Centrée sur Activités Physiques et la Sédentarité)

1^{ER} EX PROGRAMME PROBANT EN ACM : PROGRAMME SOUTIEN FAMILLE PARENTALITÉ

PSFP 6-11 ans : 14 sessions (rythme hebdomadaire) de 2h + goûter

PSFP 3-6 ans : 12 sessions (rythme hebdomadaire) de 1h30 + goûter



Le programme s'adapte selon l'âge des enfants et l'intensité des difficultés familiales.

Objectifs principaux :

- 1) **Développer les compétences parentales** (l'ensemble des compétences psychosociales des parents, dont le soutien et le contrôle) ;
- 2) **Développer les compétences psychosociales des enfants** (faire face aux défis de la vie, communiquer, développer son empathie, identifier et gérer ses émotions, développer un esprit critique et résister aux pressions, ...) ;
- 3) **Améliorer les relations et la communication parents-enfants** ;
- 4) **Favoriser le bien-être et prévenir les conduites à risque.**

Pour soutenir l'implantation de projets de promotion de l'activité physique sur le territoire, Santé publique France s'appuie sur l'étude ICAPS² (Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité) menée par le Professeur Chantal Simon entre 2002 et 2006 dans l'académie du Bas-Rhin qui a démontré scientifiquement, au terme de quatre années d'expérimentation, que la promotion de l'activité physique régulière permet de prévenir la sédentarité et l'obésité chez les jeunes. Cette intervention reconnue comme efficace par l'OMS en 2009³ s'inscrit dans une approche dite socio-écologique prenant en compte trois axes : le jeune, son soutien social et l'environnement physique et organisationnel. Une étude de suivi à six ans⁴ montre que les effets bénéfiques perdurent deux ans après la fin de l'intervention et qu'ils sont plus marqués chez les jeunes initialement les plus sédentaires et chez ceux issus de milieux défavorisés.

Concrètement il s'agit de s'inscrire dans une démarche visant plusieurs niveaux et types d'actions :

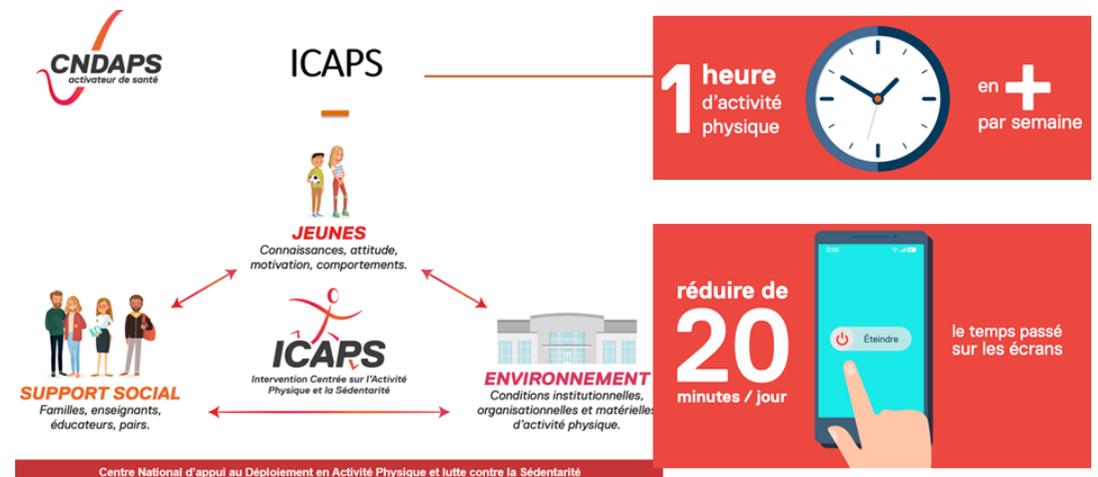
- changer les attitudes et les motivations des jeunes vis-à-vis de l'activité physique, par des actions de sensibilisation et par l'accès à de nouvelles activités attrayantes, variées et conviviales ;
- favoriser le support social (parents, enseignants, éducateurs, animateurs...) afin qu'il valorise l'activité physique et encourage les jeunes à augmenter leur niveau de pratique ;
- fournir des conditions environnementales qui favorisent l'activité physique à l'école et en dehors de l'école, pendant les loisirs et dans la vie quotidienne.

Programme implanté à
Colombelles porté par
le CSCS Léo Lagrange
financé par l'ARS

Extrait du site du ministère de
l'Éducation nationale

[FICHE ICAPS \(education.fr\)](https://education.fr)

2ND EX PROGRAMME PROBANT EN ACM : ICAPS INTERVENTION CENTREE SUR L'ACTIVITE PHYSIQUE ET LA SEDENTARITE



2E OBJECTIF STRATEGIQUE REGIONAL: DÉVELOPPER LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES RISQUES, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'ADDICTION, D'ALIMENTATION, D'ACTIVITÉ PHYSIQUE, ET DE VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE DANS TOUS LES MILIEUX DE VIE DES ENFANTS ET DES JEUNES

- **Renforcer les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) et contractualiser avec les lieux d'accueil des jeunes pour réduire les usages à risques**

[Les Consultations Jeunes Consommateurs \(CJC\) dans l'Orne – Association Addictions France \(anciennement ANPAA\) \(addictions-france.org\)](#)



- **Développer l'accès à une éducation nutritionnelle avec une priorité auprès des enfants et des jeunes sur les temps scolaires et périscolaires**
- **Accompagner les collectivités territoriales pour faciliter l'accès à la pratique d'activité physique**
- **Développer la prévention et la réduction des risques en matière de santé sexuelle - CeGIDD Alençon, Flers, L'Aigle**

<https://www.corevih-normandie.fr/grand-public/depistage/les-cegidd-en-region/>

PRIORITÉS ORNAISES EN MATIÈRE DE PPS TRAVAILLÉES DANS LE CADRE DU COMITÉ TERRITORIAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ DE L'ORNE :

■ CPS

= fondements des interventions quelle que soit la thématique

- Comité Territorial de Promotion de la Santé axé sur les CPS en phase de diagnostic territorial afin d'élaborer un plan territorial de développement des CPS d'une durée non encore déterminée

■ ADDICTIONS

- Tabac (responsable de 15% des décès normands) et alcool (5%)
- Surmortalité prématurée liée à une consommation d'alcool et de tabac en Normandie : **+ 33 % et + 12 %** par rapport à la France métropolitaine (Source : Insee, Inserm CépiDc Exploitation : ORS-CREAI Normandie – données de 2023)

> Travaux des comités techniques animés par le Pôle Prévention compétents en Addiction du 61 d'Addictions France :

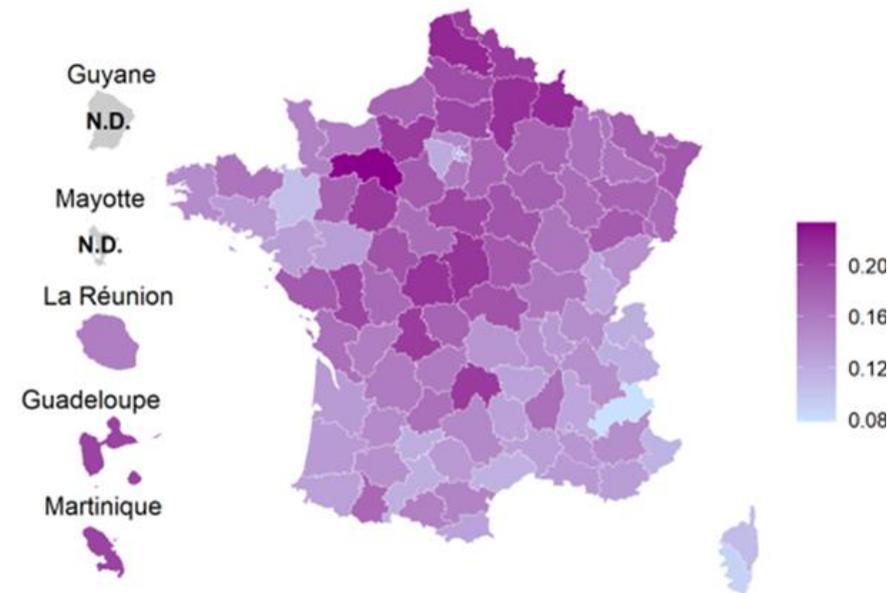
- Jeunes : élaboration charte de bonnes pratiques en prévention des addictions auprès des jeunes
- Tabac : développer les lieux sans tabac, développer la prescription Traitements de Substituts Nicotiniques, promouvoir le Moi(s) sans tabac
- RDRD santé sexuelle & addictions : sécuriser les lieux festifs

PRIORITÉS ORNAISES EN MATIÈRE DE PPS TRAVAILLÉES DANS LE CADRE DU COMITÉ TERRITORIAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ DE L'ORNE :

■ NUTRITION

- Surpoids/obésité (5-15% des décès normands)
- L'Orne présente la prévalence de l'**obésité la + élevée de France** (23% vs. 14% France métropolitaine)
- Travaux du CTPS 61 en cours :
 - Engagement n°4 : maisons sports santé pour les personnes atteintes de pathologies chroniques
 - Parcours enfants/ adolescents en surpoids / Obésité

• Proportion de personnes obèses par département en novembre 2020

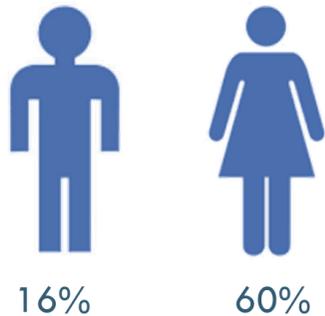


Source : Inserm-DREES, enquête EpiCOV novembre 2020

AUTRES SPÉCIFICITÉS ORNAISES CHEZ LES ENFANTS ET LES JEUNES

VACCINATION

Les taux de vaccination HPV de l'Orne sont les plus faibles de la région et très loin des objectifs de santé publique notamment chez les garçons (cible 80% ensemble). HPV : % 15 ans vaccinés (nés en 2007)



NORMANDIE : 27,6% 74%

France : 22% 64,9

Source SNDS/ exploitation ARS, 2022

VIE AFFECTIVE & SANTE SEXUELLE

Le taux de recours à l'IVG chez les moins de 18 ans est le plus important de la région 6,3 / 1000 femmes <18 ans vs. 4,8 en Normandie

| dpt | nb IVG 15-49 ans | nb IVG chez les moins de <18 ans | taux recours pour 1000 femmes de 15 à 49 ans | taux de recours pour 1000 femmes de moins de 18 ans |
|--------|------------------|----------------------------------|--|---|
| 14 | 1581 | 48 | 10,6 | 3,9 |
| 27 | 1648 | 52 | 12,8 | 4,5 |
| 50 | 884 | 32 | 9,3 | 3,5 |
| 61 | 508 | 32 | 9,5 | 6,3 |
| 76 | 3499 | 129 | 12,6 | 5,5 |
| NOR | 8120 | 293 | 11,6 | 4,8 |
| France | 221908 | 5577 | 15,74 | 4,9 |

Source SNDS / IVG 2021

ET POUR FINIR

SOUTIEN DE L'ARS POUR METTRE EN OEUVRE UN PROGRAMME D'ACTIONS PPS DE QUALITÉ, ADAPTÉ AU DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES

1. Soutien direct = Financement de projet en PPS par l'ARS

[Élaborer votre projet en prévention et promotion de la santé | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](http://sante.fr)

2. Soutiens indirects

2.1. Financement des coordinateurs santé de territoire en soutien méthodologique

2.2. Financement en parallèle de la formation des professionnels ou la mise à disposition d'acteurs ressources locaux (ex Addictions France, Drog'Aide 61 de Normandie Générations, CeGIDD 61, CIDFF61,...)

2.3. Outils/référentiels (Référentiels conduites addictives, nutrition, santé sexuelle...).

➤ En pratique :

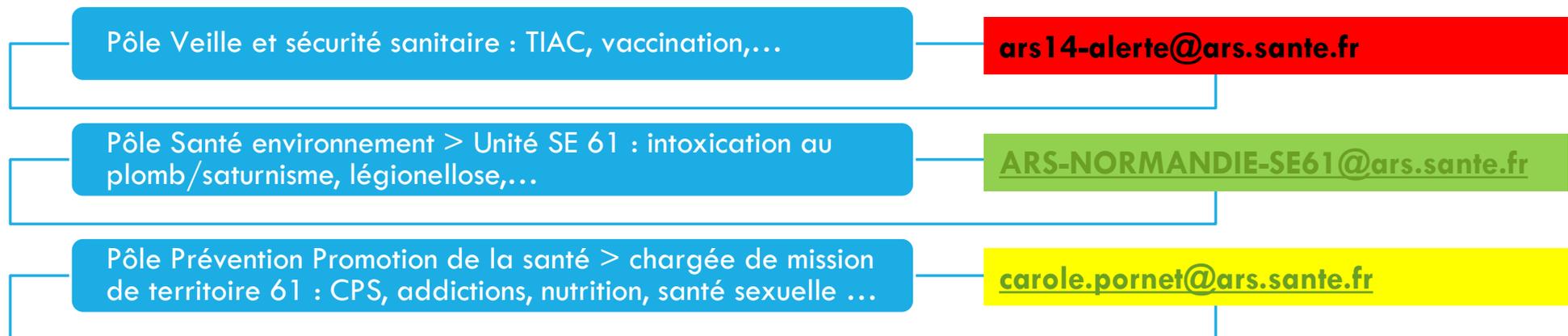
Demande d'un ACM pour mettre en place des actions de santé publique

Orienter la demande vers le coordinateur santé de territoire ou vers le chargé de mission ARS du territoire de l'Orne si pas de coordinateur

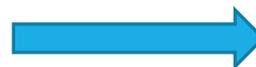
Mobilisation d'un accompagnement méthodologique pour la structuration d'un programme de PPS

QUI INTERPELER SUR TELLES THÉMATIQUES EN SANTE A L'ARS ?

DIRECTION SANTE PUBLIQUE



DIRECTION AUTONOMIE : Personnes en situation de handicap



melanie.roger3@ars.sante.fr

EQUIPE DD61 : pour tout sujet santé transversal



ars-normandie-dd61@ars.sante.fr

Vos coordonnateurs de territoire dans l'Orne

FLERS AGGLO

Sandra TREBER, Chargée de Prévention et de Promotion de la Santé

06.49.12.42.03

02.33.98.19.61

treber@flers-agglo.fr

PAYS DE L'AIGLE SUD EURE

Soline LELIEVRE Coordinatrice Réseau Territorial de Promotion de la Santé

CIAS des Pays de l'Aigle -IntercoNormandie Sud Eure

06 88 81 56 95

Site internet du RTPS: <https://rtpromotionsante.wixsite.com/inse27-paysdelaigle>

soline.lelievre@inse27.fr

ARGENTAN INTERCOM

Eloïse BESNARD Coordinatrice Réseau Territorial de Promotion en Santé

47 rue Aristide Briand ou 3 rue Gustave Courbet 61200 ARGENTAN

07.88.22.71.15

eloise.besnard@argentan-intercom.fr

Vos coordonnateurs de territoire dans l'Orne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE NORMAND

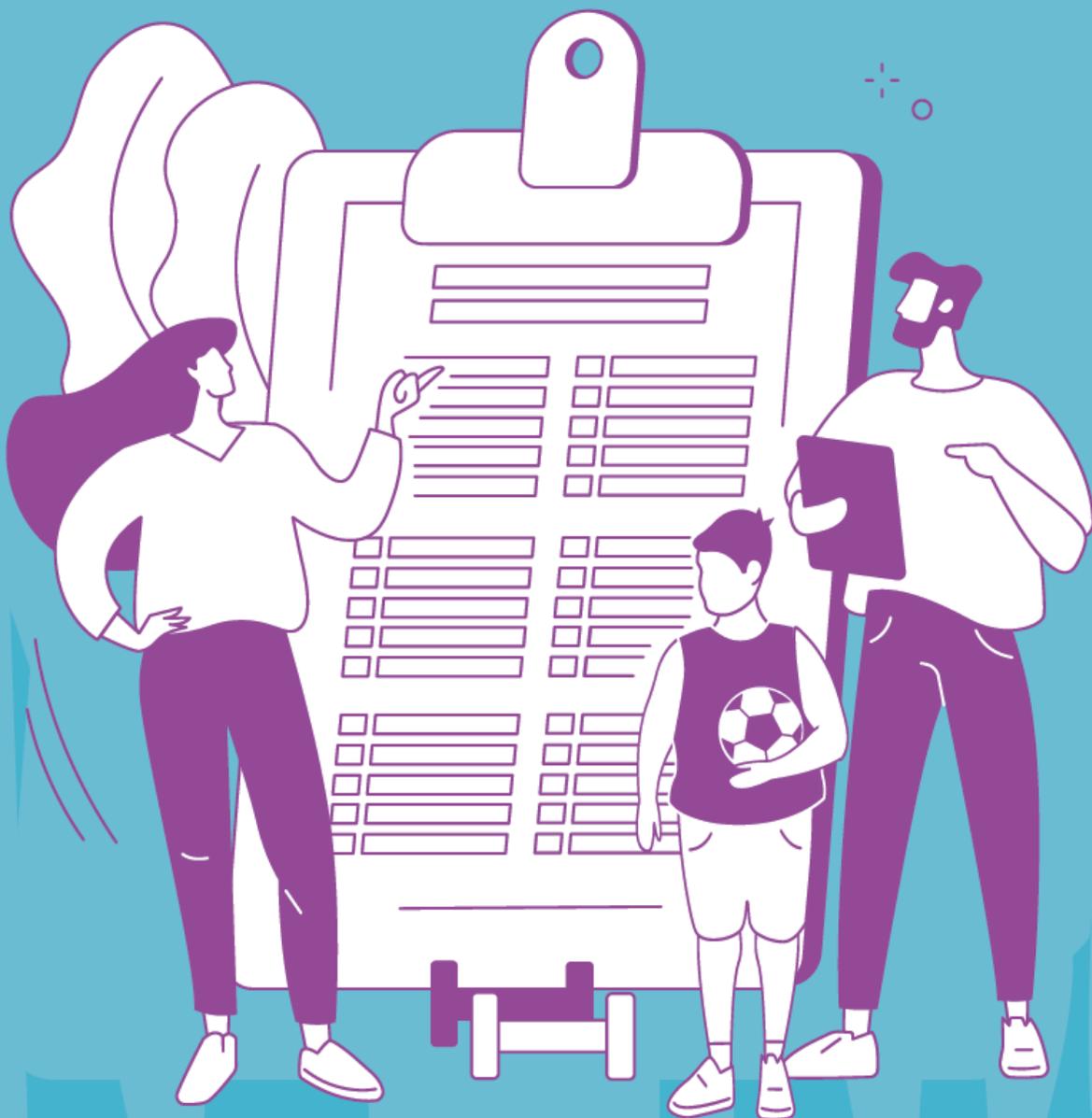
Marc SIMON Coordinateur du Contrat local de santé
3 Rue de la Cidrerie, Le Theil/Huisne 61260 Val-au-perche
02 18 00 01 01 - www.perchenormand.fr
sante@perchenormand.fr

VILLE D'ALENCON

Béatrice Né Coordinatrice Atelier Santé Ville
Centre Municipal de Santé
26 rue de Vicques 61000 ALENCON
02 33 80 87 36 / 06 07 01 75 79
beatrice.ne@ville-alencon.fr

PROMOTION SANTE NORMANDIE

Johanna HAREL Conseillère méthodologique de territoire sur le 14 et le 61 sur les territoires non couverts par un coordonnateur santé de territoire
Espace Robert Schuman 3 place de l'Europe 14200 Hérouville Saint-Clair
07 86 74 86 73



Formation

Construire et animer
des actions
nutritionnelles en
direction des jeunes
sur les temps périscolaires et
extrascolaires

Pourquoi cette formation ?

Nutrition : une thématique prioritaire en région

- Une augmentation du nombre d'enfants en situation de surpoids et d'obésité (*Obépi-Roche 2020*)
- La Normandie est la 3^e région la plus touchée par l'obésité en France
- Alimentation et activité physique: facteurs clés de protection de la santé



Chez l'enfant

18% des enfants de 2 à 7 ans sont en situation d'obésité
6% des enfants de 8 à 17 ans sont en situation d'obésité

<http://www.odoxa.fr/sondage/enquete-epidemiologique-nationale-sur-le-surpoids-et-lobesite/>

Pourquoi cette formation ?

Instruction interministérielle du 19 août 2022

Une instruction interministérielle publiée le 19 août 2022 présente la **stratégie nationale multisectorielle sur les compétences psychosociales des enfants et des jeunes**. Elle a pour objectif principal de définir, pour les quinze prochaines années, un cadre commun à tous les secteurs, incluant les étapes et les moyens à mobiliser, afin que la génération 2037 soit la première à grandir dans un environnement continu de soutien au développement des compétences psychosociales. Elle repose notamment sur la formation des professionnels.

Pourquoi cette formation ?

Référentiels normands à destination des intervenants dans et hors milieu scolaire



- ▶ Pour une éducation **NUTRITIONNELLE**
- ▶ Pour promouvoir **LA SANTÉ SEXUELLE**
- ▶ Pour une prévention **DES CONDUITES ADDICTIVES**

Référentiels disponibles en téléchargement libre
www.promotion-sante-normandie.org/nos-projets

Partenaires du projet

Comité de pilotage



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



Coordination



Experts thématiques nutrition

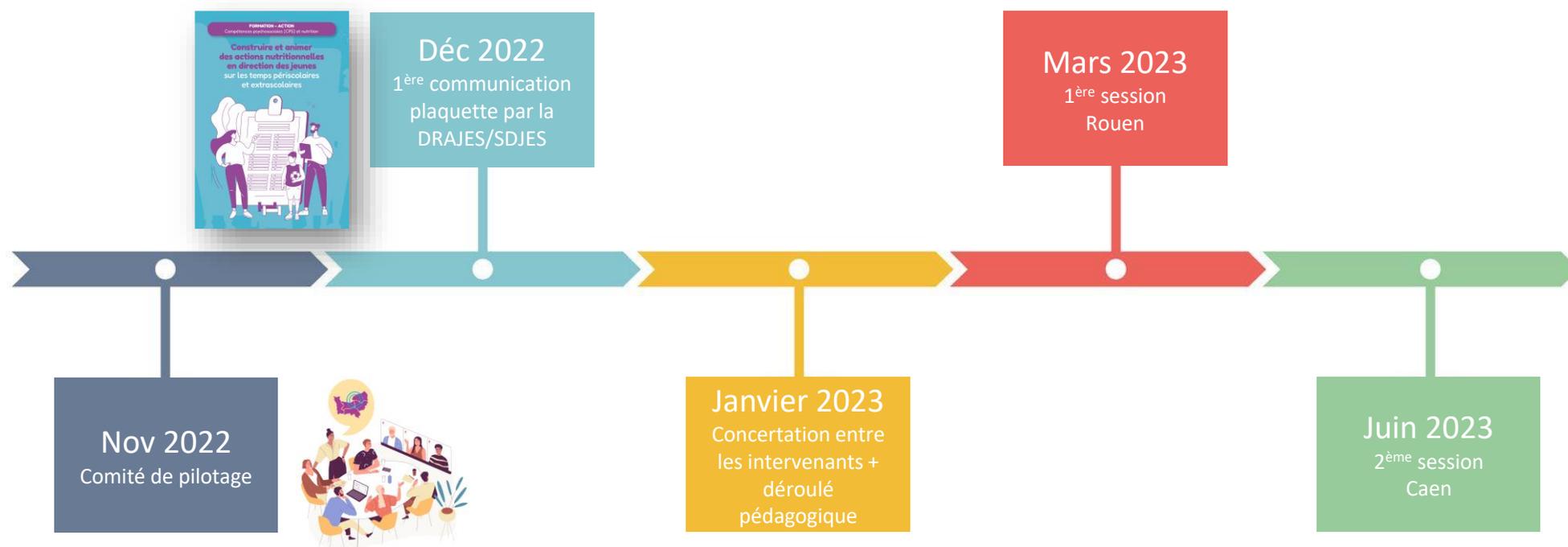


Diététiciennes-
nutritionnistes



Activité
physique

Déploiement des formations

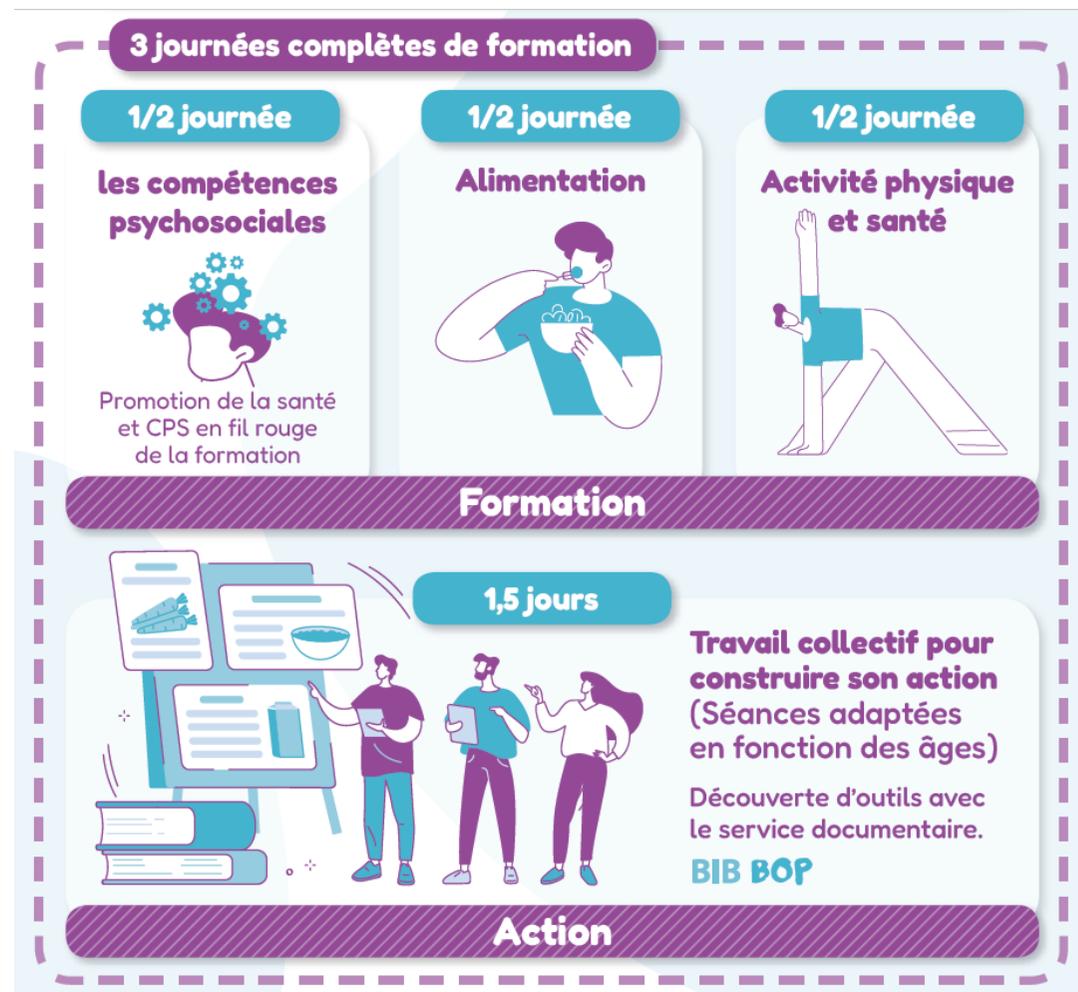


Une formation-action sur 3 jours



Objectifs pédagogiques

- > **Renforcer** les connaissances des animateurs sur l'alimentation et l'activité physique.
- > **Savoir délivrer** des messages santé adaptés à l'âge et au niveau de maturité du jeune, en mobilisant, chez eux, les compétences psychosociales.
- > **Savoir construire et animer** des actions en nutrition.



Une formation-action sur 3 jours



Au programme de la formation

- › **Les compétences psychosociales**, un levier pour promouvoir la santé des jeunes.
- › **La nutrition**, un déterminant majeur de santé :
 - L'alimentation des jeunes.
 - Les bienfaits de l'activité physique sur la santé.
- › **Découvrir, manipuler, analyser** différents types d'outils et techniques d'animation.
- › **Construire une action** en nutrition à partir du référentiel
« Pour une éducation nutritionnelle des enfants et adolescents,
à destination des intervenants dans et hors milieu scolaire ».

Modalités de participation

- Directeurs et animateurs des accueils collectifs de mineurs (temps périscolaires et extrascolaires)
- Inscription en binôme conseillée
- Inscription gratuite

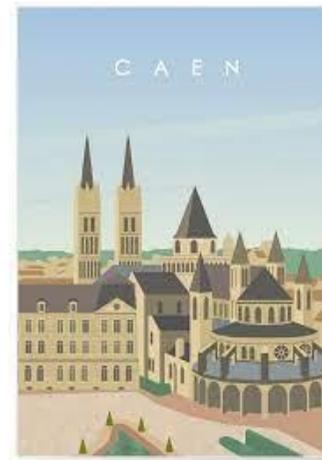


2 sessions en 2023



Rouen : 6, 7 mars et 11 avril 2023

- ⇒ Eure
- ⇒ Seine-Maritime



Caen : 5, 6 et 12 juin 2023

- ⇒ Calvados
- ⇒ Manche
- ⇒ Orne

Rouen : premiers bilans



- 17 participants
- 11 structures

La formation donne envie de développer des projets et de retransmettre aux collègues.

Elle apporte des compléments d'outils et aide à la remise en question des pratiques.



Structures participantes

ASSOCIATION ESPOIR JEUNES

MAIRIE PORT JEROME SUR SEINE

MAIRIE DE OISSEL

ASSOCIATION LE SILLAGE CLEON

ESPACE LIBRE CHARLEVAL

MAIRIE CAUDEBEC LES ELBEUF

MAIRIE DE LILLEBONNE

MAIRIE LA LONDE

ASSOCIATION L'OCAL

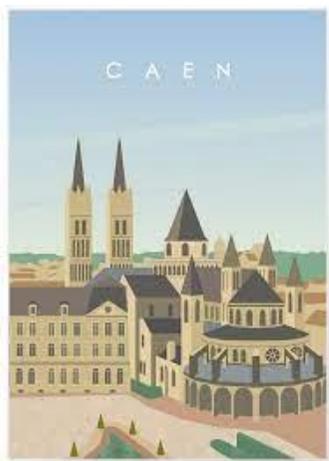
ASSOCIATION ALEFH

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
FOYERS RURAUX

Ce qui a plu

- *Formateurs et intervenants très agréables.*
- *Beaucoup de mise en pratique.*
- *Les temps de travail de groupe et la conception de séances type.*

Caen : premiers bilans



- 14 participants
- 9 structures

Retours à chaud sur la formation !



Structures participantes

FAMILLES RURALES ORNE

FAMILLES RURALES CALVADOS

UNCMT HEROUVILLE ST CLAIR

FLERS AGGLO

ASSOCIATION TRIMARAN

CENTRE DE LOISIRS AGLAE

ACM COURSEULLES SUR MER

MAIRIE VILLERS-SUR-MER

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES
D'AUGE ET MERLERAULT

Exemple de séance construite en groupe



Découverte du marché

Une séance en deux parties pour des enfants de 5 ans

: favoriser la découverte de nouveaux aliments et savoir les identifier

- Projet global sur plusieurs mois. Pendant une session de vacances.
- Pour 9 enfants (3 groupes de 3)
- Séance à la suite d'un premier cycle de découverte des aliments (jeux de Kim, découverte des cinq sens, des différents goûts, coloriages, cuisine...)

Matériel



Imagier Géant

Photo
expression
Emotions

Personnels/partenaires



2 animateurs + 1 bénévole
Les marchands

Description

Recettes choisies avec les enfants en amont par rapport au travail (séances précédentes), basées sur des présélections. Constitution d'un repas équilibré entrée/plat/dessert.

Première matinée (1h) : découverte du marché et de son fonctionnement grâce au jeu « J'achète ».

Manipulation d'argent fictif.

Deuxième matinée (1h30/2h/3h) : début par le jeu des émotions : appréhension, comment ils se sentent ? + explication des règles du jeu + distribution des cartes.

Déplacement à pied, réexplication rapide

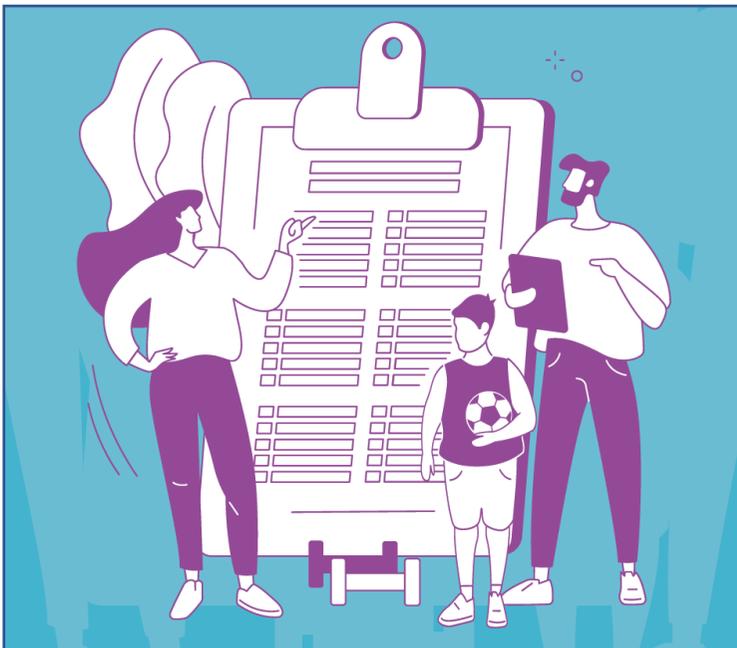
Les enfants doivent trouver les aliments du repas grâce aux cartes de l'imagier customisé avec les quantités... et les acheter avec l'aide des adultes.

Retour + ressenti sur la sortie = comparaison avec le matin sur les éventuelles appréhensions.

Retour sur les acquis, qu'est-ce qui a été ou pas ?

Troisième matinée : cuisine des aliments

Evaluation : à chaque séance : photo expression/sentiments, à la fin du cycle : bonhomme bleu (customisation)



Contact

Christelle CAMUS

Chargée de projet
Promotion Santé Normandie

ccamus@promotion-sante-normandie.org

Présentation de la nouvelle procédure d'autocontrôle des ACM et actualités diverses (12h00 – 12h45)

Mickaël BRUNO, DSDEN, service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports

Autres actualités diverses

Aspects réglementaires

- abaissement à 16 ans de l'âge minimum pour s'inscrire au BAFA (arrêté du 14 octobre 2022)
- rappel de l'obligation de déclaration d'évènement grave au SDJES (fiche et infos sur www.orne.gouv.fr):
 - Décès
 - Accident individuel nécessitant une hospitalisation de plusieurs jours
 - Accident individuel susceptible d'entraîner une incapacité de longue durée
 - Incident ou accident concernant un nombre important de « victimes » (intoxications alimentaires,...)
 - Incident ou accident ayant nécessité l'intervention des forces de l'ordre ou de sécurité (secours en mer ou en montagne)
 - Incident ou accident ayant entraîné un dépôt de plainte
 - Incident mettant en péril la sécurité physique ou morale de mineurs (infraction, affaire de mœurs, ...)
 - Incident ou accident pouvant donner lieu à une médiatisation importante

Autres actualités diverses

Qualité éducative

- finalisation en cours de l'outil régional d'accompagnement des stagiaires BAFD par les organisateurs
- nouvelles ressources sur www.rezorne.org (charte EEDD, rassemblements et formations à venir...)
- évolution des attendus et leviers d'accompagnement pour les nouveaux PEDT 2023-2024
<https://www.orne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse.-sports-et-vie-associative/Jeunesse/Politiques-Educatives-Territoriales/PEDT-et-plan-mercredi>
- finalisation de l'instruction des dossiers « colos apprenantes » pour l'été 2023 (16 demandeurs)
- 2^e session de l'appel à projets initiatives de jeunes et participation citoyenne ouverte jusqu'au 29 septembre 2023 - <https://www.ac-normandie.fr/appel-a-projets-initiatives-de-jeunes-et-participation-citoyenne-125585>
- réflexion engagée sur les modalités possible de soutien départemental aux démarches de professionnalisation dans les métiers du sport et de l'animation (objet de l'atelier 4 de cet après-midi)

Repas

Après-midi (14h15-16h00) Ateliers thématiques

1- S'emparer de la charte départementale « Faire entrer son ACM dans une démarche de développement durable » et mettre en place des actions concrètes dans sa structure

Atelier animé par le CPIE Collines Normandes - Réfectoire (1^{er} étage)

2- Les ACM, un espace favorable à l'éducation à la nutrition, repères théoriques et outils mobilisables

Atelier animé par l'ARS, Promotion Santé Normandie et leurs partenaires - Grande salle A (1^{er} étage)

3- Accompagner le bien-être et limiter les conflits en ACM en utilisant les compétences psycho-sociales

Atelier animé par l'ARS, Promotion Santé Normandie et leurs partenaires - Grande salle B (1^{er} étage)

4- Professionnalisation des équipes d'encadrement en ACM, consolidation du diagnostic dans la perspective de la mise en œuvre d'actions départementales expérimentales

Atelier animé par le SDJES de l'Orne - Salle d'activité (rez-de-chaussée)

5- Mieux s'approprier les attentes du SDJES en matière d'application de la réglementation ACM, le moment d'oser poser toutes vos questions à l'inspecteur jeunesse et sports !

Atelier animé par le SDJES de l'Orne - Salle de réunion (rez-de-chaussée, au fond)

Conclusion

Bon été !

sdjes-61-acm-bafa@ac-normandie.fr

02 33 32 42 97

02 33 32 50 24